

Audit énergétique Alpes Maritimes (06)

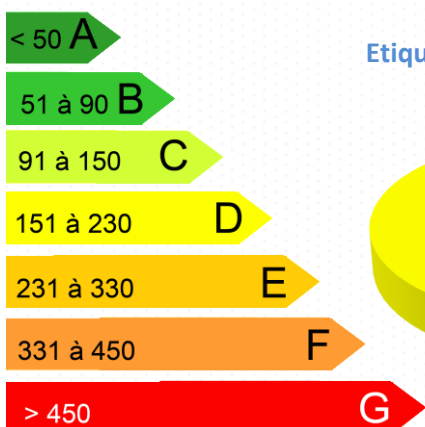
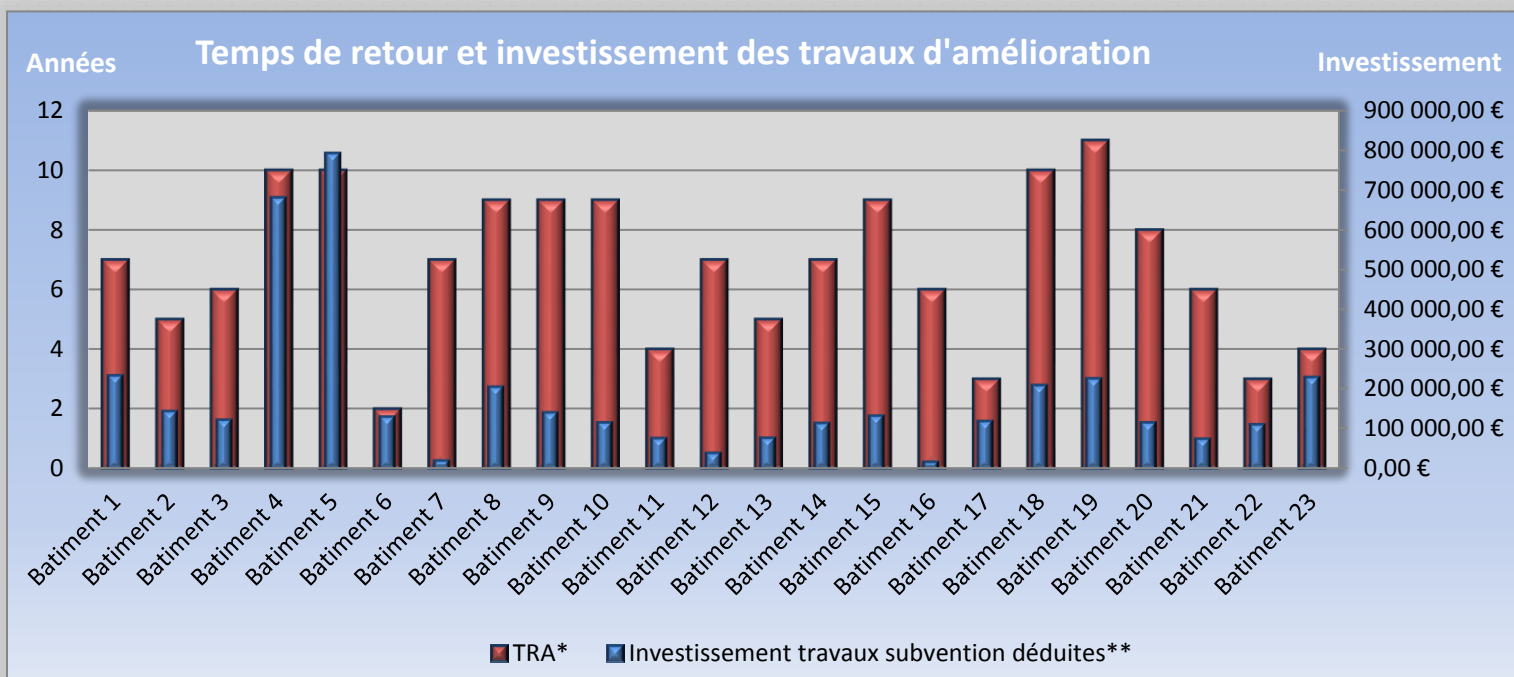
Objectifs

Notre BE a conduit entre 2016 et 2017 plus d'une vingtaine d'audits énergétiques dans le cadre du Décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012 qui impose d'effectuer un audit énergétique d'ici le 1^{er} janvier 2017 dans les copropriétés de plus de 50 lots équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement et dont la date de dépôt de la demande de permis de construire est antérieure au 1er juin 2001.

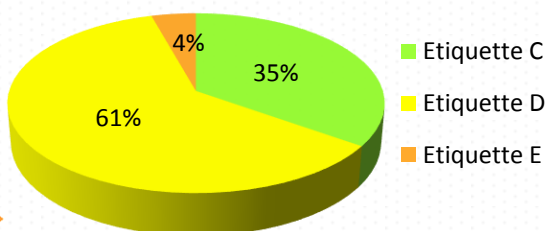
Le maître d'ouvrage a pour projet une rénovation thermique de son patrimoine. L'audit énergétique a pour but de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie afin de permettre au maître d'ouvrage de décider des investissements appropriés pour chaque bâtiment.

Principaux défauts thermiques rencontrés

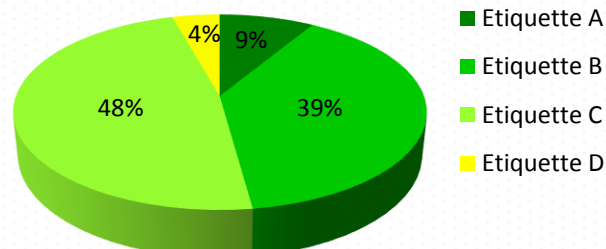
- Infiltration d'air par les menuiseries et les coffres de volet roulant
- Mauvaise régulation des émetteurs de chauffage
- Présence de calcaire dans le réseau de distribution d'eau chaude sanitaire
- Défaut de calorifugeage du réseau de distribution de chauffage et d'ECS



Etiquette énergétique état initial des 23 copropriétés



Etiquette énergétique après travaux des 23 copropriétés



* Temps de retour actualisé : durée d'amortissement de l'investissement à partir des économies d'énergies générées

** Certificat d'économie d'énergie et crédit d'impôt pour la transition énergétique (30% du montant des dépenses en 2017)